

Effectuer un stage : la procédure

EFFECTUER UN STAGE EN FRANCE

Étape 1

Remplir le [formulaire de pré-convention de stage](https://droit.uca.fr/medias/fichier/formulaire-pre-convention-2021-2022-v2_1634043561180-pdf?ID_FICHE=25757&INLINE=FALSE)(https://droit.uca.fr/medias/fichier/formulaire-pre-convention-2021-2022-v2_1634043561180-pdf?ID_FICHE=25757&INLINE=FALSE).

Il vous appartient :

- de faire valider ce document par votre responsable de formation et votre enseignant référent ;
- de le compléter par une **attestation d'assurance responsabilité civile** stipulant que vous êtes **couvert (e) dans le cadre des stages** et pour toute la durée concernée ;
- de remettre votre dossier complet au service des stages par mail :
 - => **3 semaines** avant un début de stage en France ;
 - => **1 mois** avant un début de stage à l'étranger.

Étape 2

Dès l'accord donné par le service des stages :

- Saisir vous-même votre convention sur votre ENT via l'application PSTAGE à la rubrique « Stages et insertion pro » puis « Convention de stages » en vous basant sur les informations recensées sur votre pré-convention (dont il faudra conserver une copie) ;
- Le service des stages, après validation administrative sur PSTAGE, vous enverra par mail votre convention de stage (format PDF).

Délai de traitement : les dossiers seront traités par date de départ en stage.

Étape 3

Signer et faire signer la convention à l'établissement d'accueil (tuteur de stage et Directeur) et à votre enseignant référent, puis la retourner par mail au service des stages.

Étape 4

Une fois signée par la Responsable Administrative de l'Ecole de Droit (pour le Doyen de l'Ecole de Droit), votre convention vous sera renvoyée par mail. Vous voudrez bien ensuite la transmettre à votre structure

d'accueil.

Les conventions de stage propres à l'entreprise peuvent être acceptées par l'Ecole de Droit, après avis des services juridiques de l'Université.

MODIFICATIONS DES CONVENTIONS DE STAGE - AVENANTS

Une fois votre convention validée par le Service des stages, **vous ne pouvez plus la modifier.**

Si vous souhaitez faire modifier les conditions de votre accueil au sein de l'établissement (modification des dates, du lieu, de tuteur, rupture du contrat,...), et après accord préalable de votre structure d'accueil et de votre enseignant référent, veuillez en faire la demande au Service des Stages qui établira votre avenant.

Le processus de signatures est similaire à celui de la convention initiale.

PÉRIODES D'ÉTABLISSEMENT DE CONVENTIONS ET DURÉES

Pour les stages obligatoires : les conventions de stage ne sont signées qu'au titre de l'année universitaire en cours : du 1er octobre au 30 septembre N+1. ; la durée ne peut excéder 924 heures (soit 6 mois).

Pour les autres stages dits « complémentaires » : du 1er octobre à fin juillet N+1 (date fermeture de l'Université) ; la durée ne peut excéder 462 heures (soit 3 mois).

STAGE À L'ÉTRANGER

Étape 1

Dès que vous avez trouvé un stage à l'étranger, prenez un rendez-vous avec le bureau des Relations Internationales (Ioana Gomes - Bureau 15, Ecole de Droit, Bat MI)

Il vous renseignera notamment sur la faisabilité du stage, les conditions sanitaires du pays et les principales mesures de précaution à prendre avant le départ (vaccinations, ...) ainsi que sur les aides financières.

Étape 2

Vous devez rendre le formulaire de Pré-convention de stage au plus tard un mois avant la date de début de stage, avec une copie de l'attestation d'assurance rapatriement sanitaire, en cours de validité et sur laquelle apparaissent vos nom et prénom.

Le service des R.I. vous indiquera les autres pièces à déposer sur l'application Moveon.

Plus d'informations sur la [rubrique des stages à l'étranger de l'onglet Relations Internationales](https://droit.uca.fr/international/je-veux-partir-a-letranger/effectuer-un-stage)(<https://droit.uca.fr/international/je-veux-partir-a-letranger/effectuer-un-stage>)

Stages en France LICENCE

Bureau des stages

stages_deg@uca.fr(mailto:stages%2Edeg%40uca%2Efr?Subject=&body=)

- Bureau 12 RO -

(Site Rotonde)

Stages en France MASTERS

Service Scolarité

04 73 17 76 67

stages_droit@uca.fr(mailto:stages%2Edroit%40uca%2Efr)

- Bureau 07 MI -

(Site Mitterrand)

Stages à l'étranger

Bureau des Relations Internationales

04 73 17 76 58

ri.droit@uca.fr(mailto:ri%2Edroit%40uca%2Efr)

- Bureau 15 MI -

(Site Mitterrand)

<https://droit.uca.fr/scolarite/je-suis-inscrite/les-stages/effectuer-un-stage-la-procedure>(<https://droit.uca.fr/scolarite/je-suis-inscrite/les-stages/effectuer-un-stage-la-procedure>)